



Embauche suite à un départ volontaire

Par **CAMMANMAX**, le **21/03/2013** à **16:58**

Bonjour,

J'ai quitté (en très bon termes) il y a quelques années (+ de 3 ans) une société en bénéficiant d'un plan de départ volontaire (qu'elle avait mis en place).

Aujourd'hui, je postule à un poste dans cette même société.

Elle me rétorque, qu'elle ne peut accepter ma candidature car j'ai bénéficié de ce fameux plan il y a plus de 3 ans.

Quelle doit-être ma position vis à vis de la loi et peut elle refuser ma candidature ?

Dans l'attente de vous lire.

Cordialement

Par **P.M.**, le **21/03/2013** à **17:15**

Bonjour,

En tout cas apparemment c'est le cas et il faudrait déjà savoir ce que prévoyait ce plan de départ volontaire mais il paraît douteux de pouvoir écarter un salarié d'un nouveau recrutement même s'il a été intégré dans le plan de départ volontaire...